

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Permission de voirie chemin communal entre Brétigné et Le Bois Joly

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande en date du 23 mai 2024, d'obtention d'une permission de voirie, présentée par la société **EIFFAGE ENERGIE DISTRIBUTION**, demeurant 53 bis ZA Les Roitelières 44330 LE PALLET,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : La société **EIFFAGE ENERGIE DISTRIBUTION** est autorisée à occuper le domaine public à partir du **Lundi 03 juin 2024** et ce pour **120 jours**, sur le chemin communal, entre Brétigné et le Bois Joly, afin d'accéder au pylône n°68, situé sur la parcelle AI n°214 à Le Pallet.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de la société **EIFFAGE ENERGIE DISTRIBUTION**.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

24 MAI 2024

Au Pallet, le 24 mai 2024

Po/Le Maire,

L'adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie,



Mairie de Le Pallet
Xavier RINEAU
Adjoint au Maire

